

VILLA ARSON NICE

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ART

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES ÉTUDES

ADMISSION MODE D'EMPLOI

JOURNÉE PORTES OUVERTES

Mercredi 12 mars 2008 de 9h30 à 17h30

Visite des ateliers, rencontre avec enseignants et étudiants, expositions de travaux d'étudiants, exposition du centre d'art, etc.

Un établissement artistique d'un type nouveau

Inaugurée en 1973, la Villa Arson est dès l'origine conçue comme un établissement artistique d'un type nouveau ouvert aux échanges internationaux, dont la singularité est de réunir une école supérieure d'art, un centre d'expositions d'art contemporain et des résidences d'artistes.

Aujourd'hui, la Villa Arson est un établissement public, qui demeure unique en son genre, poursuivant une vocation de formation, de recherche et d'aide à la création tout en ayant la volonté de faire découvrir les pratiques artistiques les plus actuelles à un public diversifié.

Largement ouverte sur l'étranger, la Villa Arson participe activement aux échanges internationaux par de nombreux partenariats avec des institutions étrangères et par l'accueil d'étudiants, de chercheurs et d'artistes.

Dotée d'un service des publics, elle veille aussi à élargir son audience régionale et nationale.

Ses missions sont à la fois distinctes et complémentaires :

- la formation artistique avec un unique département art,
- la production d'oeuvres et d'expositions avec la réalisation *in situ* par le centre d'art contemporain de nombreux projets dans le cadre de la programmation d'expositions et autres manifestations artistiques ;
- l'accueil en résidence d'artistes, de critiques ainsi que d'étudiants dans le cadre d'échanges internationaux au sein d'une quarantaine de studios et de chambres ;
- l'information et la documentation sur l'art contemporain, avec une médiathèque spécialisée

Implantée sur les hauteurs de Nice, la Villa Arson se présente comme un ensemble architectural érigé au milieu d'un jardin, regroupant l'ancienne demeure du XVIII^e s. de la famille Arson, aujourd'hui enchâssée dans des constructions modernes réalisées dans les années 1970 par l'architecte Michel Marot. L'édifice bénéficie du label Patrimoine du XX^e s.

L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ART DE LA VILLA ARSON

Elle fait partie des 7 écoles nationales installées en région sous la tutelle de la Délégation aux arts plastiques du ministère de la Culture et de la Communication.

Elle accueille environ 200 étudiants, dans un unique département Art, tout au long d'un cursus de 5 ans.

Anciennement Ecole nationale d'Arts Décoratifs, elle a été transformée au milieu des années 1980 en une école entièrement dédiée à l'art contemporain et à ses pratiques les plus expérimentales.

Les orientations pédagogiques, portées par une équipe enseignante composée d'artistes, d'historiens et théoriciens de l'art, visent à proposer un parcours progressif sanctionné par 2 diplômes d'Etat : le DNAP (Diplôme National d'Arts Plastiques) à l'issue de la 3^{ème} année et le DNSEP (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique) au terme de la 5^{ème} année.

La Villa Arson, en tant qu'école, présente la particularité d'offrir à ses étudiants la possibilité de poursuivre leur cursus dans l'immédiate proximité du centre d'art contemporain et de bénéficier de la présence des artistes accueillis en résidence ou invités à réaliser des expositions.

L'école est organisée en ateliers techniques de recherche, d'enseignement et de production qui constituent cinq pôles :

- Pôle peinture, dessin
- Pôle sculpture, installation (bois, métal, céramique)
- Pôle édition, photographie (sérigraphie, lithographie, publication)
- Pôle numérique (son, infographie, vidéo, photo numérique, web authoring)
- Pôle enseignements théoriques (esthétique, histoire de l'art, langue anglaise)

À côté de ces ateliers techniques et des cours théoriques en amphithéâtres, les étudiants disposent de vastes ateliers où ils organisent leurs recherches personnelles.

LE RÉGIME DES ETUDES

Le cursus dans l'école s'articule en trois grandes étapes :

La 1^{ère} année : une année d'initiation

En 1^{ère} année, le dessin, la peinture, la sculpture et une initiation aux technologies numériques constituent la base de l'enseignement. Le cours et le suivi de culture générale proposent l'acquisition d'une méthode de travail et de recherche ainsi qu'une approche théorique et historique de l'art. Le passage en seconde année est conditionné par les évaluations semestrielles.

Années 2 et 3 : une phase-programme avec obtention du Diplôme National d'Arts Plastiques (DNAP).

En 2^{ème} année, à l'approfondissement des enseignements de dessin, de peinture et de sculpture s'ajoutent des cycles de perfectionnement en sérigraphie, lithographie, photographie, vidéo, infographie, son et pratique d'internet.

En 3^{ème} année, l'étudiant débute un projet plus personnel en relation avec les enseignants. L'enseignement de culture générale, esthétique et histoire de l'art, se poursuit au cours de ces deux années. En fin de 3^{ème} année, l'étudiant passe les épreuves du DNAP. Le passage en 4^{ème} année est subordonné à l'obtention du DNAP ainsi qu'à une évaluation du collègue des enseignants.

Années 4 et 5 : une phase-projet avec obtention du Diplôme National Supérieur d'Expression plastique (DNSEP).

En 4^{ème} année, l'étudiant poursuit un projet personnel : les différents ateliers techniques sont à sa disposition et il bénéficie d'un suivi individualisé. Il travaille alors avec un directeur de recherche et peut profiter de stages dans d'autres écoles en France ou à l'étranger.

Durant la 5^{ème} année, il met en oeuvre des réalisations plastiques qui s'appuient sur la maîtrise pratique et théorique acquise au long du cursus. Le DNSEP est délivré par un jury national composé d'enseignants et de professionnels de l'art contemporain. Il sanctionne une production plastique réalisée dans l'année. Un entretien avec le jury permet d'évaluer les fondements théoriques et culturels des réalisations présentées.

L'ORGANISATION DES ETUDES

La structure logistique et pédagogique des études s'appuie sur les cinq pôles où sont regroupés les principaux domaines de réalisation proposés par l'école, et s'organise sur 10 semestres.

En termes d'enseignement, cette structure fonctionne selon les modalités suivantes :

- Chaque pôle se subdivise au niveau de l'enseignement en instance d'initiation et de développement : ce sont les **ATELIERS MÉDIUMS (AM)** destinés particulièrement à accueillir les étudiants de 1^{ère} et de 2^{ème} année (semestres 1 - 4), dont l'objectif pédagogique est d'offrir une pratique des éléments fondamentaux des disciplines enseignées, tant sur le plan technique qu'historique ou conceptuel.

À ce niveau du cursus, cette pratique est encadrée par des cours et des exercices visant non seulement l'acquisition d'une technicité mais aussi d'une compréhension approfondie du médium enseigné comme système de représentation.

- À partir de la 3^{ème} année (semestres 5 - 6) et a fortiori pendant les 4^{ème} et 5^{ème} années (semestres 7 - 10) les ateliers médiums laissent place aux **ATELIERS DE RECHERCHE ET DE RÉALISATION (ARR)** qui sont des instances d'initiation et de pratique au projet. L'enseignement est alors encadré de manière différente, l'exercice fait place au dialogue critique avec les enseignants. Il porte aussi bien sur la conception générale du projet que sur son économie matériologique et technique.

- Parallèlement, des **ATELIERS DE RECHERCHE ET DE CRÉATION (ARC)** regroupent divers enseignants sur des problématiques spécifiques.

Ils sont accessibles à partir de la 3^{ème} année (semestres 5 - 10).

LES ECHANGES INTERNATIONAUX

L'école entretient des liens étroits avec un ensemble d'écoles d'art partenaires à l'étranger de manière à former un réseau offrant aux étudiants et aux professeurs artistes des possibilités d'échanges, de projets communs, de séjours et de stages ouverts sur des horizons artistiques variés.

LES RELATIONS AVEC L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La Villa Arson est engagée dans la construction de partenariats pouvant déboucher à terme sur des diplômes communs tant avec l'université que des écoles d'art européennes. L'occasion est ainsi offerte à certains étudiants de poursuivre au-delà de leurs études artistiques un cursus universitaire les conduisant à l'acquisition de diplômes de haut niveau (DESS, DEA, Doctorat).

Par ailleurs et dans la logique d'un enseignement supérieur en art, l'école s'est dotée d'une instance de recherche spécialisée en création audio intitulée Locus Sonus.

Locus Sonus est un 3^{ème} cycle de type post-diplôme/laboratoire de recherche (BAC + 6) mutualisé sur l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Nice Villa Arson, l'Ecole Supérieure d'Art d'Aix-en-Provence et l'Ecole Supérieure d'art de Marseille. Le cycle d'enseignement Locus Sonus s'appuie sur le socle des cursus DNAP/ DNSEP et sur les activités nationales et internationales menées par les enseignements respectifs de ces deux écoles depuis 1992. Ce programme de recherche lancé en 2005/2006, en accueillant un groupe d'étudiants inscrits en 3^{ème} cycle, développe deux axes de recherche (Audio & Espaces, Audio & Réseaux) et est coordonné par Jérôme Joy et Peter Sinclair.
<http://locusonus.org/>.

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE EN 2007/2008

Pôle Peinture - Dessin

Caroline Challan Belval, artiste, professeur de dessin
Frédéric Clavère, artiste, professeur de peinture
Noël Dolla, artiste, intervenant sur l'ensemble des propositions des étudiants
Arnaud Labelle-Rojoux, artiste, professeur de peinture et performeur
Pascal Pinaud, artiste, professeur de peinture et installation
Jean-Luc Verna, artiste, professeur de dessin

Pôle Sculpture - installation

Jérôme Basserode, artiste, professeur de sculpture et installation
Frédéric Bauchet, artiste, responsable de l'atelier céramique
Burkard Blumlein, artiste, professeur de sculpture et installation
Thierry Chiapparelli, artiste, responsable de l'atelier métal
Serge Lafontaine, technicien
Bernard Lloze, professeur de volume et construction
Stéphane Magnin, artiste, professeur de sculpture et installation

Pôle Édition – Photographie

Stéphane Accarie, artiste, photographie argentique et numérique
Christian Bertoux, professeur, responsable du studio édition
Jean Brasille, photographe, intervenant en photographie
Nieves Salzmänn, artiste, professeur de lithographie et édition
Anne Séchet, artiste, atelier sérigraphie
Laurent Septier, artiste, responsable du studio photographie
Moo Chew Wong, artiste, professeur de gravure

Pôle numérique

Julien Bouillon, artiste, infographie, édition
Pascal Broccolichi, artiste, son et installation
Eric Duyckaerts, artiste, professeur de vidéo-installation
Jérôme Joy, compositeur, studio son, responsable du pôle numérique
Arnaud Maguet, artiste, vidéo, infographie, édition
Christophe Merlet, technicien magasinier
Gauthier Tassart, artiste, professeur de vidéo-infographie
Christian Vialard, artiste, web authoring

Pôle Théorie, Histoire et Langue

Kaloust Andalian, enseignant d'histoire du cinéma
Claire Bernstein, enseignant en anglais
Giovanni Ioppolo, critique d'art, professeur d'histoire de l'art
Joseph Mouton, écrivain, professeur d'esthétique
Paul Sztulman, professeur d'histoire de l'art

ADMISSION MODE D'EMPLOI

ENTRER EN 1^{ÈRE} ANNÉE

Les conditions d'admission

Un concours d'entrée est ouvert aux titulaires du baccalauréat et aux lycéens en classe de terminale. L'admission est effective après la réussite au concours sous réserve de l'obtention du baccalauréat. Pour les étudiants étrangers, les diplômes obtenus doivent obligatoirement être traduits par un traducteur assermenté et certifiés conformes aux originaux.

Candidature

La fiche d'inscription peut être demandée par courrier adressé au secrétariat pédagogique de la Villa Arson (joindre une enveloppe 16x23 cm affranchie au tarif en vigueur : 0,84 € actuellement), retirée sur place de 9h à 18h, du lundi au vendredi, ou téléchargée à partir du site web de la Villa Arson (à partir du mois de février). Une convocation sera adressée à l'étudiant à la suite de sa demande d'inscription (début mai 2008). Les droits d'inscription au concours d'entrée 2008 sont fixés à 27 €.

Retrait des dossiers de candidature : du 1er février au 28 mars 2008

Clôture des inscriptions le 14 avril 2008, cachet de La Poste faisant foi.

Le concours d'entrée se déroulera du **14 au 16 mai 2008**, sur convocation pour un de ces trois jours.

Modalités d'inscription au concours

1 - Les candidats doivent faire parvenir à la Villa Arson : la fiche d'inscription remplie et signée, accompagnée des pièces à joindre indiquées au dos de celle-ci ; une lettre de motivation détaillée présentant l'intérêt du candidat pour des études d'art et ses expériences et connaissances en rapport avec l'art et le monde artistique.

2 - Les candidats sont convoqués individuellement pour une épreuve plastique ainsi que pour une épreuve écrite de culture générale et de langue vivante, suivies de l'examen de l'ensemble de leurs travaux personnels (dossier obligatoire) lors d'un entretien avec le jury.

3 - Les admissions sont prononcées en fonction de la qualité de la motivation, des épreuves et des dossiers présentés par chaque candidat, compte tenu du projet pédagogique spécifique de la Villa Arson et des places disponibles.

Résultats

Les résultats du concours d'entrée sont proclamés par affichage à la Villa Arson.

Chaque candidat en est informé personnellement par courrier.

Les candidats admis reçoivent les modalités d'inscription de la rentrée courant juillet.

ENTRER EN 2^{ÈME}, 3^{ÈME}, 4^{ÈME} ET 5^{ÈME} ANNÉE

Les conditions d'admission

Le passage devant la commission d'admission est ouvert aux étudiants titulaires des titres correspondants dans d'autres écoles sous la tutelle du ministère de la Culture, soit :

1^{ère} année pour entrer en 2^{ème} année ; Certificat d'Etudes d'Arts Plastiques pour entrer en 3^{ème} année ; Diplôme National d'Arts Plastiques pour entrer en 4^{ème} année ; Certificat d'Etudes Supérieures d'Arts Plastiques pour entrer en 5^{ème} année (il est possible d'accéder à l'école en cours de cursus à partir de l'Université, section Arts Plastiques).

Une commission nationale d'équivalence se prononce à partir des propositions faites par la commission d'admission, pour les titulaires de diplômes universitaires et pour les étudiants étrangers.

Retrait des dossiers de candidature : du 1er février au 28 mars 2008.

Clôture des inscriptions : le 14 avril 2008, cachet de La Poste faisant foi.

La commission d'admission et d'équivalence se déroulera les **19 et 20 mai 2008**, sur convocation pour un de ces deux jours.

Les droits d'inscription à cette commission d'admission sont fixés à 27 € pour 2008.

Modalités de passage

Le passage devant la commission nécessite l'examen préalable du dossier du candidat et sa validation par une commission de présélection

1 - Les candidats doivent faire parvenir à la Villa Arson : la fiche d'inscription remplie et signée, accompagnée des pièces à joindre indiquées au bas de celle-ci ; un dossier photographique, sur papier, de leurs travaux personnels ; le dossier scolaire des années précédentes mentionnant les unités de valeur et les diplômes obtenus doit être fourni obligatoirement.

2 - Les candidats inscrits et présélectionnés seront convoqués pour une présentation de leur dossier, l'examen de celui-ci et un entretien avec le jury de la commission d'admission. Les candidats non retenus seront avisés par courrier.

3 - Pour les candidats étrangers, le TCF niveau 2 (Test de connaissance du Français) est obligatoire. Les admissions sont prononcées en fonction des qualités manifestées par chaque candidat, compte tenu du projet pédagogique spécifique de la Villa Arson et des places disponibles.

Candidats titulaires de diplômes étrangers

Les étudiants titulaires de diplôme(s) étranger(s) et domiciliés à l'étranger doivent envoyer le même dossier qui sera évalué par la commission de pré-sélection. Ces dossiers ne sont pas restitués.

La date limite de réception du dossier de candidature est fixée au **30 mars 2008**.

Ils doivent fournir impérativement, au moment de l'inscription, une photocopie de chaque diplôme (bac ou équivalent, études d'art), traduite et certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Ils doivent également fournir une attestation du niveau de diplôme étranger, document à demander à leur établissement d'origine.

Tout étudiant étranger doit être en possession du TCF niveau 2 (test de connaissance du Français).

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Frais d'inscription

Les droits de scolarité, dont le montant est décidé par arrêté ministériel au mois d'août pour l'année scolaire à venir, ont été fixés à 326 € pour l'année 2007/2008.

Les étudiants ayant obtenu une bourse d'études sont dispensés du versement de cette somme. Un chèque leur sera demandé au moment de l'inscription et restitué après la commission des bourses si cette dernière se prononce favorablement.

Sécurité sociale

Les étudiants âgés de moins de 28 ans bénéficient du régime de sécurité sociale étudiant. L'affiliation à ce régime est **obligatoire** et son montant est forfaitaire. Cependant, le choix du centre de gestion (LMDE ou MEP) est à l'appréciation du candidat.

A titre indicatif, le montant de la cotisation a été fixé à 192 € pour l'année scolaire 2007/2008.

Le paiement des droits d'inscription et l'affiliation à la sécurité sociale s'effectuent au moment de l'inscription, début septembre.

Assurance scolaire

Si l'étudiant ne possède pas d'assurance de type scolaire couvrant les risques de responsabilité civile et individuelle accidents, l'adhésion à l'une des mutuelles étudiants (LMDE ou MEP) est obligatoire (couverture pour l'accès aux ateliers de l'école, les stages en entreprises, les voyages d'études en France et à l'étranger).

L'étudiant devra fournir au moment de l'inscription une attestation d'assurance scolaire couvrant tous les risques.

Bourses d'études

Les étudiants français ou étrangers dont les parents déclarent leurs revenus en France depuis au moins deux ans, et qui souhaitent obtenir une bourse à la Villa Arson, doivent obligatoirement en faire la demande au secrétariat pédagogique immédiatement après les résultats du concours et de la commission d'admission.

Ce dossier est à retourner impérativement avant le **18 août 2008**.

Logement

Les étudiants de la Villa Arson peuvent prétendre à un logement universitaire dès la 1^{ère} année, selon les places disponibles au CROUS et les ressources de leurs parents. Les demandes d'inscription sont à faire au CROUS jusqu'au 30 avril, pour l'année universitaire suivante.

Par Minitel : 3614 RACAZ*DSE, par Internet : <http://dse.ac-nice.fr> ou au CROUS, 18 avenue des Fleurs à Nice, téléphone 04 92 15 50 65.

La Villa Arson met en outre à la disposition des étudiants 20 chambres. Les demandes d'hébergement sont soumises à la décision d'une commission qui se réunit début juillet.

VILLA ARSON NICE

Etablissement public administratif sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication (Délégation aux arts plastiques et Direction régionale des affaires culturelles de Provence Alpes Côte d'Azur)

La Villa Arson reçoit le soutien du Conseil Général des Alpes-Maritimes, du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Ville de Nice.

20 avenue Stephen Liégeois F-06105 Nice cedex 2
www.villa-arson.org

téléphone +33 (0)4 92 07 73 73
fax +33 (0)4 93 84 41 55

Accès

Tramway : Ligne 1, arrêt Le Ray (puis 10 mn à pied)

Bus : Ligne n° 7, arrêt Deux avenues

Autoroute : A8, sortie Nice nord

Depuis la promenade des Anglais, suivre boulevard Gambetta puis boulevard Cessole

Directeur Général

Alain Derey

Secrétariat Pédagogique

téléphone + 33 (0)4 92 07 73 70 / 73 75

Nathalie Balmer

Murielle Barrabino

ensa-nice@villa-arson.org

